

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 février 2022 à 20h30 – salle du Conseil municipal

Convocation du 22 février 2022

Présent(e)s : Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Olivier GUYOMAR, Isabelle GRAMMARE, , Nadine BOUILLON, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Lionel GUIARD, Jean-Pierre GOUDARD, Eric BOUHANA, Frédéric CORGIER, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Guillaume CHATAIGNER.

Excusés : Anne-Perrine RAGOT (pouvoir à Stéphanie APPERCEL-CONVERT), Ludivine CHAUMERON (pouvoir à Olivier GUYOMAR).

Désignation du secrétaire de séance.

Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, sans modification ni commentaire.

Remplacement de Robin DUSSAUCHOY (démissionnaire).

Pascale JOMARD fait part au Conseil de la démission de Robin DUSSAUCHOY du Conseil municipal. Il est procédé au remplacement de M. DUSSAUCHOY par Estelle LECANU.

Délibérations

1 - Comptes administratifs et de gestion 2021

Compte administratif budget principal

Budget de fonctionnement :

Total dépenses : budgété : 678 550 – réalisé : 550 209,39

Total recette : budgété : 637 450 – réalisé : 679 083,72

Report de 2020 : 41 100

Résultat à reporter en 2022 : 169 974,33€

Budget d'investissement :

Total dépenses : budgété : 356 770 – réalisé : 106 671,16

Total recette : budgété : 258 052 – réalisé : 166 750,74

Report de 2020 : 98 717,42

Résultat à reporter en 2022 : 158 797€

Compte administratif : budget secondaire du centre de santé

Budget de fonctionnement :

Total des dépenses : 600€

Total des recettes : 600€

Résultat : 0€

Les comptes de gestion sont strictement identiques aux comptes administratifs

Madame le Maire se retire pour les votes.

Les comptes administratifs et de gestion, budget principal et budget du centre de santé, sont acceptés à :

13 voix et 1 abstention

2 - COR : nouvelle convention ADS avec la COR

Cette convention permet à la commune d'envoyer pour instruction les demandes d'urbanisme déposées soit en mairie en format papier soit déposées sur la plateforme en mode dématérialisé.

La liste des tarifs, par type de demande est inchangée.

Cette convention est signée pour 6 ans, à partir de la date de signature.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer cette convention à 14 voix pour et 1 abstention.

3 - Indemnités des adjoints et des délégués

D'une part suite à la démission d'une adjointe et d'un délégué indemnisés et d'autre part à la nomination ce jour d'Isabelle Grammare en tant que conseillère déléguée, Madame le maire propose de conserver le taux d'indemnités des adjoints et délégués au taux voté en juin 2020, de 13.2% de l'indice 1027.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 - Principe de convention COR relative au PIG (programme d'intérêt général)

Le programme d'intérêt général relatif à l'amélioration de l'habitat, de 2016 à 2021 s'est terminé le 31 décembre 2021.

Dans un esprit de continuité, la COR propose de reconduire ce programme en ajoutant des options, à la discrétion de chaque commune :

- Ravalement de façades, hors transition énergétique : possibilité d'abonder à hauteur de 50, 100 ou 200% le montant alloué par la COR (4€/m² pour enduit ciment, 7€/m² pour enduit traditionnel, avec un plafond à 200m² pour un logement individuel et à 400m² pour les logements collectifs et copropriétés)
- Un co-financement de primes thématiques complémentaires, à 50/50 COR et commune – les thèmes retenus sont à choisir parmi : la création d'extérieur et de stationnement, la transformation d'usage, la résorption de logements vacants, une participation aux études de faisabilité

L'acceptation de l'une ou l'autre de ces options, la définition de leur périmètre respectif devra faire l'objet d'une convention entre la commune et la COR. Le périmètre pourra comprendre un périmètre géographique, une enveloppe globale, un nombre maximum de dossiers par an...

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur la signature d'une convention avec la COR afin de pouvoir abonder sur ces thématiques, en particulier les dossiers de ravalement de façades, la résorption de vacance.

Le principe de la signature d'une telle convention est accepté à l'unanimité.

5 - Demandes de subventions

Deux gros projets sont à l'étude actuellement et un premier chiffrage a été estimé pour chacun d'eux, par un bureau d'architectes :

- **construction d'une cantine et d'un préau**, dans la cour de l'école : un bâtiment supplémentaire sur la partie sud, à la place de la haie, en surplomb du pré, construction bois – ce bâtiment intégrerait un préau, ce qui manque actuellement à l'école. Pour rappel il y a 60 à 70 enfants qui déjeunent à la cantine quotidiennement. Ce bâtiment pourrait également être loué pour les manifestations privées – **Coût prévisionnel de l'opération : 548 000€**
- **réhabilitation de la place des platanes** : cette place entièrement bitumée pourrait être réaménagée, de manière à être mieux et plus utilisée : une partie pourrait être convertie en 'jardin promenade', avec des infrastructures pour enfants, l'autre partie gardée en aire de stationnement, mais modulable en fonction des besoins. Une halle de 130 à 150m2 pourrait être construite dans le fond de la place et intégrerait des toilettes et le transformateur EDF. Des gradins peuvent être installés ainsi que différents murets permettant de profiter de l'ombre des platanes et de la vue. **Coût prévisionnel de l'opération : 532 000€**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès de l'état, de la Région, du département et de la COR ou d'autres organismes financeurs.

6 – Modification du PLU

Deux bureaux d'études avaient été consultés pour accompagner la commune dans ce projet de modification du PLU : le bureau Réalités et l'Atelier du Triangle.

Le coût proposé par l'Atelier du Triangle étant nettement inférieur à celui du bureau Réalités, il est proposé de confier cette tâche à l'Atelier du Triangle.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cette prestation peut être subventionnée à 50%.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

7 - Convention avec ENEDIS pour l'embellissement du transformateur rue centrale :

Frédéric Corgier propose de signer une convention avec ENEDIS afin d'obtenir une participation de 500€ dans le cadre de l'embellissement du transformateur de la rue Centrale. Un projet de peinture serait piloté par Solal et réalisé par un groupe de jeunes du village. Frédéric propose de se charger de l'organisation de cette action dont le coût global serait de 700€, dont 200 à la charge de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Subventions 2022 aux associations

Frédéric Corgier propose l'attribution des subventions aux associations, pour un total de 5 300€, réparties de la manière suivante :

Anciens Combattants 100€ - AAPPMA pêche HVA 100€ - ADHA 800€ - AGRAP 250€ - Club du Sapin Vert 250€ - Country 150€ - Echo de la montagne 1 000€ - EGJL 1000€ - Gym volontaire 200€ - Douceur de vivre 300€ - C'est quoi c'bazar 600€ (exceptionnellement pour les 10 ans de la manifestation) – Prévention routière 200€ - Aikido club de Grandris 150€ - Association de chasse 200€.

Les subventions suivantes sont entièrement compensées par la COR : VHB 9 794,3€ et pour la culture, reversée à HVA Culture : 3 295,7€.

Les conseillers adhérents de l'une ou l'autre de ces associations ne peuvent pas voter.

Cette proposition est adoptée avec 11 voix pour et 4 abstentions.

9 - Subvention à l'école pour la classe découverte

Les enfants des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 partent en Ardèche du 14 au 18 mars.

Madame le Maire propose **une subvention totale de 2 500€** correspondant à la somme attendue par l'école pour boucler le budget de ce séjour.

Cette proposition est adoptée avec 14 voix pour et 1 abstention.

10 – Frais correspondant au SYDER

Cette année, la somme totale des charges du SYDER s'élève à 104 730€, correspondant aux différents travaux, dont le changement des ballons fluo, et à la consommation pour l'éclairage public.

Après discussion il est proposé de ne pas fiscaliser tout ou partie de cette somme, mais de tout budgéter.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11 - Taux d'imposition du foncier bâti et non bâti

Madame le Maire propose de ne pas augmenter ces taux pour 2022, d'autant plus que la base de calcul, définie par l'état sera augmentée de 3.4%.

Les taux proposés sont de 25.34% sur le foncier bâti (ce taux englobe la part départementale qui n'apparaît plus sur les avis d'imposition), et de 34.95% sur le foncier non bâti.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Information : Personnel communal

Nouveau cantonnier, Florentin Marquet nous a rejoints courant février pour travailler avec Jérôme BRANCHE.

Jérôme s'occupera plus particulièrement des bâtiments et Florentin des espaces verts. Ils travailleront ensemble pour la voirie.

Formation à prévoir sur le tracteur pour le déneigement.

Urbanisme : droit de préemption :

4 biens sont proposés :

- parcelles AB 678 et As 220 – Route du Goutel
- parcelle AS 197 – 144 allée de la sapinière
- parcelles AB 94, 687, 690, 701 – 757 route de Thizy
- parcelles AS 138 et AS 333 (issue de la division de AS 133) – 249 rue de l'hôpital

Madame Stéphanie Appercel-Convert propose de ne pas préempter, aucun de ces biens ne présentant un intérêt pour la commune.

Cette proposition est adoptée avec 14 voix pour et 1 abstention.

Informations

- ✓ Rénovation thermique de l'Odyssee : les travaux vont débuter ce printemps et se termineront en été 2022.

M. Lionel Guisard demande quelles sont les entreprises qui vont intervenir. Les différentes entreprises qui ont été retenues sont :

- VMC double flux : MOOS
- Chaudière à granules : Azedtherm
- Silo et son abri : Desplaces
- Remplacement des lampes pour un éclairage LED : Rubaud
- Remplacement de la baie vitrée : JVM

- ✓ Panneau pocket

Finalement cette application est conservée et sera gratuite pour une durée indéterminée.

Questions et informations diverses

M. Eric Bouhana informe le Conseil que le site de la commune utilise *google analytics* qui a été condamné par la CNIL, il faudrait l'enlever du site. Estelle Lecanu le supprimera.

L'association Aikido, à partir du 01.03, propose une séance gratuite pour toutes les femmes qui le souhaitent (journée de la femme).

M. Lionel Guisard, au nom du Comité des fêtes informe que la fête pour la saint Patrick est bien maintenue le 12.03. Par ailleurs, le Comité souhaite proposer un feu d'artifice pour le 13 juillet et demande au Conseil quelle serait sa participation. La réponse sera donnée à la prochaine séance de Conseil.

M. Lionel Guisard s'étonne que l'éclairage de l'aire de loisirs fonctionne tout l'hiver : ce serait une source d'économie que de l'éteindre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Ce compte rendu a été validé par le Maire et ses Adjointes et sera formellement adopté par le Conseil Municipal lors de la prochaine séance.